



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°457/2023

OBJET : Validation de la candidature au label « Grand Site de France »

Membres : 24

Présents votant : 18

Pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-trois, et le 22 Septembre

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 15 Septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune du Puech.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jean-Louis GELY, conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2
- Madame Sylvie TOLUAFE, déléguée suppléante de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Sébastien VAISSADE, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean-Marie SABATIER, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean-Philippe OLLIER, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Danièle JOSEPH, déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale de canton de GIGNAC
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départemental de canton de LODEVE
- Monsieur Jean Luc FALIP, conseiller départemental de canton de CLERMONT L'HÉRAULT
- Monsieur Yvon PELLET, conseiller départemental suppléant du canton de LE CRES
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,

6 ans après la validation du programme "Grand Site" par le Ministère de l'environnement, le territoire est prêt à demander le label "Grand Site de France", gage de réussite des actions engagées et garant d'un projet de territoire au service de la préservation et de la valorisation des paysages du Grand Site.

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Après 18 mois de travail partenarial et de concertation avec les acteurs du Grand Site (collectivités, services de l'Etat, commission « Grand Site » ...), le dossier de candidature finalisé est présenté au comité de pilotage du Grand Site pour approbation.

Affichée le :

Le dossier de candidature présente le Grand Site, le bilan des actions réalisées et le programme d'action 2024-2032. Les dossiers sont téléchargeables [ici](#) : [tome 1](#) / [tome 2](#) / [tome 3](#).

Il vous est proposé de valider le dossier de candidature et son dépôt auprès des services de l'Etat en vue de son passage le 7 novembre 2023 en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). Après avis favorable de la CDNPS, en 2024, le Grand Site recevra une Inspection nationale puis présentera le dossier à Paris en Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, CSSPP.

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 034-253403604-20230922-457-DE

Berger
Levrault

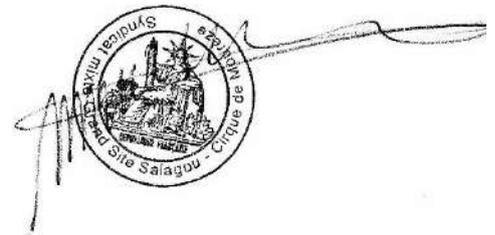
Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

APPROUVE le dossier de candidature au label « Grand Site de France » :

AUTORISE la Présidente à déposer la candidature au label « Grand Site de France »

Pour Extrait Conforme,
Au Puech,
Le 22 Septembre 2023

La Présidente



Marie PASSIEUX

